

Ensemble, ici et là-bas

Les Français de l'étranger sont le symbole d'une France ouverte et plurielle. Avec plus de deux millions de compatriotes vivant outre frontière, et une démographie en croissance, les structures institutionnelles françaises présentes à l'étranger doivent évoluer en permanence pour s'adapter à la variété des situations individuelles et aux mouvements collectifs de cette population.

Les Français de l'étranger sont riches de la diversité de leur parcours et de leur profil. Étudiants, salariés, entrepreneurs, fonctionnaires, retraités... contribuent au rayonnement culturel et économique de notre pays hors de nos frontières. Ils sont l'incarnation d'une France ouverte et dynamique. Loin de chez eux, ils restent attachés à leur patrie et à leur culture soucieux de voir la France réussir, tout en étant bien intégrés dans leur pays de résidence ou à l'aise dans leurs deux pays quand ils sont binationaux.

La communauté des Français de l'étranger est un des éléments-clés de la présence de la France dans le monde et de son rayonnement : Français et binationaux représentent la diversité de notre pays et de ses talents. Elle porte également témoignage des évolutions profondes de notre société : le goût des jeunes pour l'aventure, l'ouverture des Français au monde, l'envie de découvrir, connaître et partager. L'expatriation est rarement une fuite, c'est le plus souvent une opportunité, voire, pour certains d'entre nous, une seconde chance.

Les parcours de vie de nos compatriotes hors de France gagnent en diversité, la mobilité s'accroît, qu'elle soit circulaire — pour celles et ceux qui se déplacent d'un pays à l'autre au gré des expatriations —, ou pendulaire — pour celles et ceux qui font un ou des aller-retour(s) entre la France et l'étranger. Il existe aussi des compatriotes qui ne connaissent pas cette mobilité, pour être nés Français à l'étranger et y résider de manière sédentaire.

Le trait d'union entre ces différents parcours de vie hors de France, c'est le sentiment d'appartenance à une même communauté de destin, à un pays qui a l'ambition de se trouver aux côtés de nos compatriotes quels que soient leurs lieux de vie de par le monde. À travers une langue, des valeurs communes, à travers des structures institutionnelles et étatiques qui forment un maillage à vocation universelle dans le domaine consulaire, mais aussi éducatif et culturel, la France est présente aux côtés de nos compatriotes partout où ils se trouvent.

En Amérique Latine et dans les Caraïbes nous sommes aujourd'hui plus 101 080 français inscrits sur les listes électorales, auxquels il faut rajouter les familles et les non-inscrits. Attirée par les opportunités qu'offre cette région, notre communauté n'a cessé de s'accroître ces dernières années. La France et l'Amérique latine ont d'ailleurs vu leurs liens se resserrer sous le gouvernement actuel, notamment à travers un important essor des échanges culturels, économiques et universitaires. Les visites présidentielles et ministérielles dans la région n'ont jamais été aussi nombreuses, ce qui c'est souvent traduit par des accords de partenariat dans les domaines mentionnés. Il s'agit bien là de relever le défi de la mondialisation en utilisant tous les leviers de l'attractivité de la France. Il est essentiel de ne pas subir la mondialisation sur un mode passif comme s'il s'agissait d'une fatalité ; au contraire, il faut reprendre l'initiative, l'encadrer, la réinsérer dans un projet de société.

Loin des fractures politiques, mon programme se veut rassembleur et il s'inscrit dans une logique de proximité qui répond à vos besoins quotidiens. Dans la continuité de la réforme de 2013 sur la représentation des Français de l'étranger, je souhaite être une élue de terrain afin de mieux prendre en compte vos réalités. Etant moi-même conseillère consulaire pour l'Equateur depuis 2014, je connais bien ces multiples réalités, puisque la nature-même de ce mandat est l'interlocution avec l'administration française, la complémentarité et le dialogue entre tous les acteurs. De plus, j'ai lu avec attention l'ensemble des procès-verbaux des Conseils consulaires des pays de la circonscription et entamé une série de consultations participatives des compatriotes qui résident dans la zone pour cerner au mieux les problématiques locales.

Ce programme s'inspire donc en premier lieu de la vie quotidienne des Françaises et des Français qui vivent en Amérique Latine et dans les Caraïbes, de leurs opportunités comme de leurs difficultés au jour le jour dans tous les domaines qui les concernent : leurs démarches auprès des services de l'administration française, leur vie professionnelle, leur vie familiale, leur vie personnelle, leur vie citoyenne. Le programme se base également, dans son articulation, sur le projet fédéral de la Fédération des Français à l'Etranger du Parti Socialiste (FFE-PS), non seulement parce que c'est le parti qui soutient ma candidature, mais aussi parce que la Fédération travaille depuis plusieurs décennies sur les sujets qui concernent les Français dans le monde.

Ce programme est donc un projet collectif puisque réalisé par le plus grand nombre et aussi par l'équipe qui m'accompagne dans cette démarche. Nous avons choisi de décliner par rubrique ces aspects, en allant toujours du plus petit au plus grand, autrement dit de la vie de tous les jours au rayonnement de nos communautés et de notre pays. Le mouvement qui nous semble important c'est aussi nos caractéristiques de Français de l'Etranger, intégrés dans les pays qui les reçoivent ou dans l'interface liée à leur condition de binationaux.

Depuis 2012, des progrès dans de nombreux domaines ont été réalisés grâce à l'action du gouvernement, le dialogue avec l'administration et le combats des élus. Ce programme souhaite rappeler les avancées et montrer le chemin de ce que nous nous proposons d'obtenir, grâce à l'union des forces humanistes, républicaines et démocrates autour d'idées progressistes, portées par des hommes et des femmes, soucieux d'une France libre, laïque, écologique et solidaire.

Des relations consulaires modernisées et simplifiées

La communauté française à l'étranger est en constante progression : elle a doublé en vingt ans, pour atteindre aujourd'hui 1,6 million d'inscrits et une population totale de près de 2,5 millions de compatriotes. Avec deux cent vingt implantations, notre pays possède déjà l'un des premiers réseaux consulaires au monde. En Amérique Latine et dans les Caraïbes, notre communauté s'est également accrue. Nous sommes aujourd'hui 101 084 français, soit près de 10% de plus par rapport à 2010.

La mission de service public des postes quand elle est assumée avec qualité est un vecteur de progrès économique et social pour notre pays car elle favorise le fonctionnement harmonieux de la société et favorise la solidarité.

Ce que nous avons fait

Le redéploiement du dispositif consulaire pour tenir compte des tendances démographiques est justifié, dès lors qu'il ne conduit pas à la fermeture sèche de postes consulaires, comme c'est le cas au Nicaragua, au Salvador ou encore au Paraguay. L'accès au service public consulaire doit demeurer accessible au plus grand nombre, à l'image de ce qui est proposé sur le territoire national, en prenant compte de l'évolution de la société comme de la technologie pour répondre au mieux aux besoins, tout en protégeant ceux qui y travaillent.

Les mêmes objectifs de modernisation et d'optimisation s'appliquent à l'administration des Français de l'étranger et sur le territoire français. La dématérialisation de certaines démarches dans le cadre de mesures de simplification administrative facilite l'accès aux services consulaires et la rationalisation de la gestion de la charge de travail des personnels consulaires.

Le projet MAEDI 21, dont la finalité est d'adapter notre diplomatie aux enjeux du XXI^e siècle, s'est donc fixé comme objectif la mise en place de véritables consulats numériques. La première mesure a été de pouvoir s'inscrire par internet au Registre des Français établis hors de France via le site internet monservicpublic.fr, et de faciliter les communications avec le service central d'état civil, les préfetures et les notaires par voie électronique.

Pour la simplification des procédures, la fin de la double comparution pour la délivrance d'un passeport a été actée, de même que la suppression de la comparution personnelle : bientôt les passeports pourront être adressés par voie postale sécurisée aux compatriotes inscrits au Registre des Français de l'étranger établis hors de France dès lors que les conditions sécuritaires d'un pays le permettent.

Pour améliorer l'accueil de nos compatriotes dans les consulats, avec l'application du référentiel Marianne : pour un accueil courtois, des informations claires, des délais garantis, des horaires adaptés, une expérimentation est en cours dans neuf postes diplomatiques.

Le site internet retourfrance.fr a été lancé en début d'année 2016 afin de baliser le retour de nos compatriotes dans l'Hexagone en les informant sur les principales démarches à effectuer. Dix premières propositions ont déjà été mises en place pour faciliter la réinsertion et une quarantaine sont en cours de traitement.

La sécurisation des entreprises françaises a constitué une priorité, tout comme la mise en place de l'outil Ariane, dont la fréquentation a triplé au cours du quinquennat. Il permet d'informer nos compatriotes en temps réel, sur leur lieu de destination, de toute situation susceptible d'affecter leur sécurité et de pouvoir leur donner des conseils de comportement.

Ce que nous ferons

Accentuer la simplification des démarches ; élargir les responsabilités des consuls honoraires pour l'instruction des dossiers, la remise d'actes et leur certification, la responsabilisation sur l'aide sociale et les bourses scolaires ; déployer une nouvelle génération de valise ITINER, afin de faciliter la maniabilité et la simplicité d'utilisation de ce matériel qui permet d'organiser des

tournées consulaires dans des villes de province.

Proposer la création d'une aide financière spécifique pour permettre aux postes consulaires de répondre aux besoins des Français en difficulté quand les autorités locales sont défaillantes. La création d'un fonds d'indemnisation spécifiquement destiné aux Français établis hors de France sera donc mis en place : les particuliers comme les chefs d'entreprise français à l'étranger sont parfois durement impactés lors des catastrophes naturelles sans que pour autant leur cas ne relève du rapatriement pour indigence. Autrement dit, une stratégie ambitieuse et réaliste, en partant des besoins des compatriotes, pour assurer la qualité du service.

Mais un consulat est également une vitrine de la France, en particulier son service de visas. Améliorer les conditions d'accueil des demandeurs de visa en prenant en compte les exigences liées à l'attractivité, à l'influence et au développement économique de la France, par exemple en réduisant les délais d'attente pour un rendez-vous, permettrait une plus grande mobilité.

Protéger dans la mobilité

Ce que nous avons fait

L'action sociale consulaire, unique au monde, repose sur la volonté d'étendre l'effort de solidarité nationale à nos compatriotes à l'étranger : elle doit accompagner les mutations de la population française à l'étranger, confrontée à la multiplication des contrats locaux et à la disparition progressive des contrats d'expatriation. Malgré un contexte budgétaire très contraint, les crédits de l'aide sociale consulaire ont pu être préservés, marquant ainsi un engagement fort du gouvernement en faveur de nos compatriotes les plus démunis.

La Caisse des Français de l'étranger (CFE) joue un rôle primordial, mais le taux élevé des cotisations exclut encore trop de familles du système et laisse une partie des Français de l'Etranger en situation de précarité, alors que la protection sociale constitue une mission de service public basée sur la solidarité.

Les mesures de simplification administrative ont permis à de nombreux Français d'obtenir leur carte vitale et de limiter la production et la traduction de certificats de vie, procédure pouvant s'avérer longue et fastidieuse.

La campagne de prévention des mariages forcés du gouvernement français, en France comme à l'étranger, a été exemplaire.

La création de l'agence de recouvrement des créances alimentaires à l'étranger a également pris acte des situations familiales.

La réforme de l'association France Horizon, autrefois Comité d'Entraide des Français rapatriés (CEFR), est également un pas important afin d'accompagner le rapatriement pour indigence et la réinsertion en France de la meilleure façon.

Enfin, pour la première fois, un gouvernement français s'est soucié du retour des Français de l'étranger : assistance sociale et administrative, information et accompagnement permettent

désormais à nos compatriotes de revenir librement et en toute sécurité. L'expérience internationale, notamment dans le domaine professionnel, pourrait être mieux valorisée : maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, compréhension d'autres cultures, réseaux internationaux, autant d'atouts dans un contexte mondialisé qui pourraient être utiles notamment aux PME françaises qui souhaitent se développer à l'international.

Ce que nous allons faire

- Une meilleure prise en charge du handicap à l'étranger

Sur le territoire français, le gouvernement a mis en place une politique ambitieuse et humaniste de prise en charge des handicaps et des troubles de l'apprentissage, politique qui pourrait être déclinée à l'étranger. Pour cela, nous souhaitons que : dans la phase de diagnostic, les parents aient accès à un centre référent en France ; les différents types de handicaps et les troubles de l'apprentissage, une fois diagnostiqués, soient recensés par l'AEFE ; les frais de prise en charge en orthophonie et en psychologie soient mieux remboursés par la CFE ; les spécialistes soient autorisés à exercer dans les établissements de l'AEFE ; le matériel pédagogique spécifique (tablettes par exemple) soit mis à disposition des élèves et des enseignants, et enfin qu'une étude soit menée afin de vérifier qu'aucun enfant autiste d'un établissement de l'AEFE ne soit privé de l'aide d'un auxiliaire de vie scolaire pour des raisons financières.

- Une amélioration de la CFE

La troisième catégorie, dite aidée, de la CFE devrait être plus largement promue pour que chacun puisse bénéficier d'une protection sociale dans le cadre d'une réforme nécessaire de la gouvernance de la CFE : durant ces cinq dernières années, la gauche sénatoriale a déposé un projet de réforme ambitieux de la gouvernance de la CFE, tenant compte de la réforme de la représentation des Français de l'étranger. Elle prônait notamment l'élection du CA de la CFE par les 443 conseillers consulaires et non plus les seuls conseillers AFE. Cette réforme a été repoussée par la droite. Nous voulons la mener à bien sous la prochaine mandature.

- Une attention portée à la sécurité

La sécurité des biens et des personnes, est une valeur républicaine et surtout un droit de tout citoyen. En Amérique Latine et dans les Caraïbes, c'est un sujet de préoccupation légitime de nos compatriotes, compte-tenu du taux élevé d'actes délinquants. Informer sur les risques n'est pas suffisant. Il faut proposer un dispositif, basé sur l'expérience, pour faire face aux situations déjà connues : conditions d'accueil dans les services d'urgence des hôpitaux, traitement adapté des victimes lors des dépôts de plainte tant auprès des autorités locales que des services consulaires notamment en cas de viol, accompagnement des familles en France dont un-e membre est victime de violence sur place...

En Amérique Latine et dans les Caraïbes, s'ajoute la violence contre les femmes, que certains pays nomment fémicide, soulignant le simple fait qu'être une femme expose davantage aux abus. Elles peuvent également être victimes de la traite des personnes pour la prostitution et/ou incarcérées pour du micro-traffic de drogue. Il est important que nos compatriotes aient l'assurance d'être entendues et défendues, si elles se retrouvent dans une situation de ce type, que ce soit dans un espace social ou dans la sphère privée.

Valoriser l'enseignement français à l'étranger

Pouvoir scolariser leurs enfants dans une école française est important pour 58 % des Français de l'Étranger et 98 % déclarent que la transmission de la langue et de la culture française à leurs enfants est importante.

- Un accès aux établissements français à l'étranger

Nos établissements scolaires à l'étranger sont des lieux uniques d'apprentissage ouverts aux enfants de toute nationalité. Avec 36 établissements scolaires français présents dans la quasi-totalité des pays de la région, la France dispose de l'un des plus grands réseaux scolaires extérieurs. En Amérique Latine et Caraïbes, nous comptons sur un réseau de 36 établissements scolaires qui regroupent autour de 140 000 élèves.

Ce que nous avons fait

Le pourcentage d'enfants français scolarisés à l'intérieur du réseau AEFÉ n'étant que de 36,5 %, il est important de fournir des dispositifs complémentaires pour accompagner les apprentissages de la langue française hors réseau. Le nombre d'associations Français Langue Maternelle (FLAM) a ainsi progressé de 60 % pour passer de 75 structures labellisées en 2012 à 150 associations en 2015, ce qui concerne environ 27 % des enfants français à l'étranger. De la même façon, nous avons accompagné la croissance du LabelFrancÉducation, créée en 2012, et qui compte aujourd'hui 158 établissements labélisés dans 35 pays et bénéficiant à 65 000 élèves, avec 101 établissements supplémentaires par rapport à 2014.

Nous avons accompli une réforme ambitieuse des critères d'attribution des bourses scolaires AEFÉ qui a permis d'introduire une plus grande justice sociale en améliorant la distribution des quotités et une meilleure répartition entre pays du nord et pays du sud. L'allocation des moyens répond toujours à une volonté politique, quelles que soient les contraintes. A ce sujet, il est intéressant de noter que dans notre circonscription, qui compte 14 postes, nous comptons en 2016, 1463 boursiers, soit 6,44 millions d'euros par an et un coût moyen de bourse par étudiant-e de 4.486 euros, ce qui nous place dans les zones les moins « onéreuses ».

Dorénavant l'AEFE peut solliciter directement le certificat de radiation à la CAF, que les familles arrivant de France doivent obligatoirement présenter pour pouvoir constituer un dossier de demande de bourses. C'est une avancée administrative importante car la réponse est plus rapide et on n'évite de bloquer un dossier pour cette raison.

Concernant le CNED, qui est souvent une solution pour les enfants qui ont des difficultés d'accès aux établissements scolaires, il n'est plus nécessaire d'être boursier à 100% pour bénéficier de la prise en charge partielle du CNED.

Jusqu'alors les bacheliers de l'étranger, scolarisés à l'AEFE qui s'inscrivaient, via le portail d'Admission Post-Bac (APB), étaient considérés comme bacheliers de l'académie de rattachement de leur centre d'examen. Dorénavant ils auront accès à l'académie qu'ils auront demandé.

Ce que nous ferons

Redéfinir les différents statuts d'établissements du réseau entre établissements à gestion directe (EGD), établissements conventionnés et établissements homologués. Actuellement, les statuts sont multiples créant des asymétries concurrentielles. Le conventionnement doit aussi se faire sur des critères financiers précis, notamment en inscrivant les frais de scolarité dans la convention. La mésaventure du lycée de Mexico et les menaces qui pèsent sur d'autres établissements de la zone sont une alerte.

S'assurer que les besoins d'enseignants titulaires de l'Education nationale des établissements français à l'étranger soient pris en compte dans les plans d'ouverture de poste des académies, afin d'éviter que les détachements ne soient bloqués et de garantir la satisfaction des besoins d'enseignants titulaires français à l'étranger puissent être satisfaits.

- Garantir la qualité de l'enseignement

Ce que nous ferons

- Proposer de flexibiliser et d'ajuster le plafond d'emploi de professeurs résidents en fonction des inscriptions au registre des Français établis hors de France, afin de faire correspondre réellement besoins pédagogiques et redéploiement de certains postes.
- Créer des passerelles avec l'enseignement professionnel dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle.
- Améliorer la prise en compte des spécificités de situation des élèves du réseau AEFÉ, en particulier en ce qui concerne les démarches administratives qui entourent l'admission et l'installation : par exemple, les étudiants non français doivent accepter la première offre d'admission qui leur est faite pour pouvoir avoir le temps de trouver un logement et demander un visa. Quant aux Français qui n'ont pas de numéro de Sécurité sociale ou pas d'adresse en France, rien n'est prévu pour eux dès le début, tout doit se faire provisoirement et être régularisé dans un second temps telle que l'inscription à l'université, l'accès à la Sécurité sociale, le dossier pour les bourses du CROUS, la demande d'aide au logement avec la CAF, etc.
- Activer les réseaux d'anciens élèves (alumni) dans le but de créer une coordination globale entre institutionnels et non institutionnels notamment au sein de la Conférence des grandes écoles.
- Réduire l'inégalité de dotation entre établissements AEFÉ et établissements FLAM, qui scolarisent sensiblement le même nombre d'élèves. Nous proposons de doubler la dotation de ce dernier en passant de 600 000 EUR à 1 200 000 EUR.
Poursuivre le développement du LabelFrancÉducation. Avec seulement 4 établissements en Amérique Latine bénéficiant du LabelFrancÉducation, nous nous engageons à augmenter ce nombre.
- Renforcer les compétences du Conseil Consulaire pour l'Enseignement, en lui permettant notamment de statuer sur l'attribution des subventions FLAM et des bourses de l'enseignement supérieur.
- Développer avec le CNED, qui a entrepris un travail d'ingénierie interne, des passerelles permettant une meilleure fluidité entre les systèmes pour les jeunes Français qui sont dans la mobilité.
- Favoriser la délivrance de doubles diplômes, pour une acquisition renforcée des compétences linguistiques et une meilleure connaissance du monde du travail à l'international.

Etre aux côtés des forces vives

Ce que nous avons fait

En 2012, nous nous étions donné pour objectif d'être aux côtés de nos compatriotes qui créent des projets économiques à l'étranger, qui innovent et investissent. Cela a débouché sur le concept de diplomatie économique active, souhaitée et soutenue par Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères d'alors, et qui s'est traduite par une série de mesures concrètes pour que notre action économique, à l'international et en France, en faveur des acteurs économiques étrangers gagne en cohérence et en efficacité.

La fusion, au 1^{er} janvier 2015, de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) et d'UbiFrance — l'agence française pour le développement international des entreprises — a permis une première clarification du dispositif par la création de Business France — l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française. Cette convergence entre acteurs a eu pour premiers effets de participer à l'accroissement des investissements étrangers en France, de renforcer la promotion de l'image économique de la France mais aussi de favoriser le développement des entreprises françaises à l'international. Aujourd'hui 30 000 entreprises françaises ont une implantation à l'étranger, un nombre en croissance.

Le rattachement des portefeuilles ministériels constitués par le commerce extérieur et le tourisme au MAEDI a rendu plus cohérentes nos politiques au service de notre action économique internationale.

Le dispositif de Volontariat International en Entreprise (VIE) ayant prouvé son succès, puisqu'il constitue une première marche pour l'emploi pour de nombreux jeunes, a vu son accès démocratisé, avec la création de VIE Pro s'adressant aux diplômés de licences professionnelles, et le nombre de postes offerts s'est accru de 25 % pour atteindre la barre des 9 000 emplois.

Représentant environ 2% de l'ensemble des échanges de la France, les échanges commerciaux avec l'Amérique latine sont en constante progression et s'élèvent à environ 22,1 milliards euros en 2013. En 2013, 2,7% des exportations françaises de marchandises étaient destinées à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Nos exportations à destination de la région sont estimées à 13,2 milliards d'euros pour l'année 2013, principalement dans les secteurs de l'aéronautique civile, de l'automobile, de la pharmacie, de la parfumerie, des équipements mécaniques et de la chimie. Nos importations en provenance d'Amérique latine s'élèvent, quant à elles à 8,9 milliards d'euros et consistent pour l'essentiel en des produits agricoles et agroalimentaires, ainsi que des métaux et des produits minéraux.

Cependant les échanges commerciaux de la France demeurent très concentrés sur les grands opérateurs puisque les 1000 premiers exportateurs français assurent plus de 70% des exportations du pays. Or ce sont les PME qui créent de l'emploi en France à hauteur de 80%.

Ce que nous ferons

- Un dispositif d'aide au commerce extérieur étoffé en rationalisant les organismes d'orientation et

d'accompagnement (BPI France, Business France, Coface, chambres de commerce). Nous mettrons en place un guichet unique dans les postes visant à mieux informer et orienter les entreprises demandeuses ; en accompagnant les entreprises créées initialement à l'étranger par des Français et souhaitant s'implanter et se développer sur le marché français. Elles devront aussi, être soutenues soit par des aides étatiques, soit par des organismes d'accompagnement afin de faciliter leur parcours administratif en France. Cette aide s'adressera en particulier aux très petites entreprises (TPE) qui ont vocation à créer de l'emploi en France suite à leur réimplantation ; en proposant que les conseillers consulaires élus puissent assumer pleinement leur rôle en matière économique et qu'un conseil économique et un conseil d'influence accueillent annuellement tous les conseillers consulaires d'un même pays afin de mettre en commun analyses et réflexions prospectives.

- Un dispositif d'aide à l'emploi et à la formation professionnelle réhabilité en soutenant l'aide à l'emploi pour l'emploi et à la formation professionnelle, dans les 130 circonscriptions consulaires ; en organisant le travail de Pôle emploi à l'international en articulation étroite avec les initiatives et structures associatives d'aide à l'emploi qui existent déjà dans certains pays du monde pour les Français de l'étranger, en intégrant le dispositif d'aide auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social en ciblant les pays où les dispositifs locaux d'accompagnement sont fragiles ; en réaffirmant l'obligation de la tenue annuelle des conseils consulaires.
- Pour ce qui concerne l'emploi et la formation ainsi que l'accompagnement des TPE et des PME, il est essentiel sur le terrain de développer des dispositifs entre l'Ambassade, le service public d'aide à l'emploi, le tissu associatif local et Ubifrance, en identifiant au sein des communautés françaises les acteurs et les partenaires locaux, en passant des accords cadre. L'accompagnement des TPE, PME et auto entreprises, c'est aussi des mesures concrètes pour l'aide au conseil sur la législation nationale, une tarification des études de marché par Ubifrance et la Chambre de Commerce adaptée à la taille de l'entreprise, la reconnaissance de l'expérience des Français qui ont créé une entreprise à l'étranger qui, à leur retour, sont les meilleurs agents pour la création de partenariats avec des entreprises françaises qui cherchent des débouchés à l'export.

Moderniser les relations fiscales

Ce que nous avons fait

Notre proposition était triple : amélioration des modalités d'imposition des revenus des Français de l'étranger, lutte contre la fraude et l'exil fiscal et développement d'un droit européen des successions. Tous ces objectifs ont été largement atteints et dépassés. À titre d'exemple, le gouvernement socialiste aura réussi, entre 2012 et 2017, à rapatrier plus de 30 milliards d'euros liés à la fraude fiscale, aura très largement contribué à l'abolition du secret bancaire au sein de l'UE et restera comme l'initiateur avec l'Allemagne de la taxe sur les transactions financières dans l'espace de l'UE.

La très grande activité des parlementaires socialistes de l'étranger dans leur circonscription leur a permis de pouvoir mieux cerner les difficultés fiscales des communautés françaises à l'étranger et d'y apporter des éléments de réponse. En conséquence, leur coopération intense

avec le MAEDI et Ministère de l'Économie et des Finances a fait évoluer l'image d'exilés fiscaux vers une image de Français de l'étranger citoyens-contribuables à part entière.

De plus, cette action, du fait de la grande qualité de la remontée d'informations des circonscriptions, aura permis d'affiner le cadre législatif et réglementaire à l'extrême diversité des situations fiscales de nos compatriotes domiciliés sur l'ensemble du globe. Ces objectifs ayant été atteints dès la mi-mandat, l'action des parlementaires et du gouvernement a ouvert la voie à de nouveaux chantiers tels que la modernisation d'une très grande partie des 122 conventions fiscales qui lient la France à d'autres États, la mise à égalité fiscale progressive des Français de l'étranger avec ceux de métropole, la mise en conformité de la fiscalité des Français de l'étranger avec les cadres proposés par le droit européen ou encore la dématérialisation progressive des démarches en relation avec le service public de l'impôt.

Concernant la mise à égalité, nous avons mis en place le paiement en ligne de l'impôt sur le revenu, la fin de l'inégalité de traitement entre résidents et non-résidents de l'UE en matière d'imposition des revenus du patrimoine — avec un passage de 33 à 19 % pour tous les contribuables —, depuis la loi de Finance de 2016, facultativement le prélèvement mensualisé de l'impôt, la facilitation de l'application du taux moyen d'imposition sur les revenus mondiaux et donc de la fixation de l'impôt sur la base du barème progressif en prenant compte également le quotient familial ; de même, l'extension de la décote pour les Français de l'étranger a pu être mise en place.

Ce que nous allons faire

L'article 121 de la loi de finances pour 2016 prévoit l'introduction à partir de 2017 du reporting pays par pays pour les entreprises de plus de 750 millions d'EUR de chiffre d'affaires, ce qui devrait permettre d'avancer sur une plus ample récupération concernant la fraude fiscale.

- Un service fiscal des non-résidents plus performant

En approfondissant la dématérialisation des procédures vis-à-vis du service public de l'impôt. Nous devons aller encore plus loin que la télé-déclaration et la possibilité d'un acquittement mensualisé de l'impôt. Des déficits importants dans le fonctionnement du service public de l'impôt au sein du service des impôts des particuliers des non-résidents (SIPNR) ont été enregistrés et en réaffectant une partie des sommes recouvertes dans la lutte contre la fraude fiscale à une dotation permettant un fonctionnement normal et effectif du service public de l'impôt pour les Français de l'étranger.

- Une coopération fiscale avec nos partenaires

En consolidant les échanges d'informations avec les autorités des États auxquels nous sommes liés par des conventions fiscales et ce afin de pouvoir intégrer la prise en compte des charges dans le calcul de la base imposable de l'impôt sur le revenu des foyers à l'étranger assujettis sur la part de leurs revenus français en France ou encore d'apporter une réponse définitive et cohérente au régime fiscal des recrutés locaux de la fonction publique à l'étranger. Il est essentiel de favoriser la signature de conventions fiscales bilatérales, adaptées à chaque système, comme ce fut le cas entre la France et la Colombie, en octobre 2016.

Pour une démocratie de proximité renforcée

Ce que nous avons fait

Dès 2013, nous avons permis la création d'un nouvel échelon de proximité avec les conseillers consulaires. Ce sont aujourd'hui pas moins de 443 conseillers consulaires élus au suffrage universel direct en 2014 pour un mandat de six ans, qui sont au service de nos compatriotes à l'étranger et défendent leurs intérêts. Ils sont depuis consultés sur toutes les questions intéressant les Français de l'étranger, de l'enseignement à l'aide sociale, en passant par la simplification administrative, l'emploi, la formation professionnelle, dans le cadre des conseils consulaires, qui se tiennent au minimum deux fois par an. Avec les 68 délégués consulaires, ils élisent les sénateurs représentant les Français hors de France avec un collège électoral qui a donc été multiplié par plus de trois, renforçant ainsi l'assise démocratique de l'élection des sénateurs hors de France.

L'AFE a également été réformée. Avec 90 membres, conseillers consulaires élus membres de l'AFE, elle a vu son rôle d'expertise renforcé puisqu'elle examine désormais le projet de loi de finances et en particulier les moyens budgétaires du MAEDI. Lors de la réforme de 2013, l'AFE s'est vue autonomisée. C'est maintenant un élu et non plus le ministre des Affaires étrangères, qui préside cette assemblée.

Ce que nous allons faire

Un élargissement du rôle des conseillers consulaires en renforçant les compétences, lors des conseils d'influence, du choix des consuls honoraires, l'organisation des élections et le choix des centres de vote ou les négociations fiscales bilatérales.

Une meilleure prise en compte des spécificités géographiques en tenant compte de certaines différences thématiques entre l'Europe et le reste du monde.

La prise d'un engagement écrit, par tout électeur qui prend communication de la Liste Electorale Consulaire (LEC) de ne pas en faire un usage commercial.

Un accès équitable au dispositif de formation professionnelle. Nous ferons en sorte d'abonder le budget des régions afin de financer une augmentation éventuelle du nombre de candidats Français de l'étranger. Nous rappelons l'importance d'une reconnaissance mutuelle des diplômes et formations et soutiendrons les initiatives et programmes français et européens visant à harmoniser ces reconnaissances, dont bénéficient principalement les Français désireux de poursuivre leur carrière à l'étranger.

Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs

En ce début de XXI^e siècle, l'accumulation des déséquilibres sociaux et politiques, le dérèglement climatique, les flux illicites sont partout sources d'instabilité, de pauvreté et donc de déplacements massifs de population. Cette situation oblige chacun à prendre ses responsabilités, la France le fait. La France agit en aidant à la résolution de crises humanitaires, comme elle le fit par exemple en participant à la lutte contre l'épidémie de la maladie à virus Ebola ; en poursuivant également son appui au processus de décentralisation et de soutien aux collectivités territoriales des pays en développement ; en organisant enfin la Conférence de Paris de 2015 sur le climat, avec pour objectif, la ratification d'un accord universel dans le cadre de la

diplomatie verte. L'annonce à New-York d'un financement de 100 milliards de USD à l'échelle mondiale pour assurer la transition énergétique et l'adaptation et le transfert de technologies qui font aussi partie du combat pour le développement, tenant ainsi la promesse de solidarité envers les plus pauvres.

Avec la première loi d'orientation de la politique de développement et de solidarité internationale, le 7 juillet 2014, la France a déjà précisé et rénové le cadre d'intervention de son aide publique au développement. Celle-ci promeut désormais un développement durable dans les pays en développement en ayant pour objectif : la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, la réduction des inégalités sociales et territoriales, le développement économique équitable et riche en emplois, la préservation des biens publics mondiaux, en luttant contre le changement climatique, ses effets et l'érosion de la biodiversité et en défendant une paix durable, la stabilité, les droits de l'homme et la diversité culturelle.

L'Agence française de développement (AFD) a augmenté son activité de 15 % depuis cinq ans dans les pays étrangers. Dans notre circonscription, elle est présente depuis plusieurs années au Brésil, en Colombie, en Dominique, en Haïti, en Jamaïque, au Mexique, en République Dominicaine, au Surinam et depuis peu en Equateur et à Cuba.

La politique audiovisuelle extérieure a été envisagée de manière plus cohérente : France Média Monde — regroupant France 24, RFI et Monte Carlo Doualiya — a accru ses audiences grâce à une stratégie inédite des médias du groupe pour la conquête de nouveaux publics et à un climat social enfin apaisé dans les rédactions. France 24 est ainsi passée de 200 à 300 millions de foyers concernés et pour ce qui nous concerne a lancé sa version en espagnol début 2017.

Avec le réseau d'établissements culturels - Instituts et centres culturels français, alliances françaises -, la France possède un puissant outil de rayonnement linguistique et culturel, de diffusion des idées et des savoirs, au cœur du soft power à la française. En Amérique Latine nous en sommes conscients, puisque nous comptons sur le réseau le plus ancien et le plus important d'Alliances françaises : 250 Alliances enseignent le français à 140 000 élèves, dont le nombre est en progression régulière. Ce réseau culturel et linguistique est renforcé par la présence de 5 Instituts français en Amérique latine et Caraïbes ainsi que deux Maisons de France.

Il est essentiel de continuer à soutenir l'activité de Campus France, qui dans notre zone a des accords dans la majorité des pays et travaille en partenariats avec les autres pays européens. La France est l'un des trois pays au monde avec le plus grand nombre d'étudiants étrangers : 271 000, chiffre qui a progressé de 4,4 % ces cinq dernières années.

Notre coopération universitaire, en particulier avec l'Amérique Latine et les Caraïbes, s'est densifiée. La France a ainsi accueilli 19 124 étudiants originaires d'Amérique latine et des Caraïbes en 2013-2014, ce qui représente une augmentation de 21,3% sur 5 ans. Les principaux contingents par pays concernent le Brésil (5148 étudiants), la Colombie (3 363 étudiants), le Mexique (2687 étudiants) et Haïti (1890 étudiants). Selon les données de l'UNESCO, la France est le 3^{ème} pays d'accueil des étudiants d'Amérique latine et des Caraïbes derrière les Etats-Unis et l'Espagne.

La France, très présente dans les partenariats de recherche, est ainsi un partenaire scientifique de tout premier plan, de l'Argentine, du Brésil, du Chili et de l'Uruguay. Le programme de

coopération post-gradués (P.C.P.) que la France a créé avec les pays andins (le Pérou, le Venezuela, la Bolivie et l'Equateur) constitue un élément important de la coopération universitaire, scientifique et technologique entre la France et les Etats de la région. De même, le programme Evaluation-orientation de la coopération scientifique (ECOS), destiné à appuyer des projets d'excellence en matière de collaboration scientifique, renforce les partenariats entre les universités françaises et leurs homologues dans certains pays d'Amérique latine.

Grâce à la francophonie, la France est membre d'un vaste espace de près de 275 millions de locuteurs, le français étant la cinquième langue la plus parlée dans le monde, présente sur tous les continents. La coopération francophone a diversifié ses centres d'intérêts en suivant de près les nouveaux défis que connaissent les pays en tenant compte des effets de la mondialisation. Au traditionnel soutien des domaines culturels et éducatifs ont été ajoutées des actions concernant la paix et la démocratie, la lutte contre les discriminations, le développement durable et les nouvelles technologies.

Nous nous félicitons de l'adoption de la loi sur le droit des étrangers en janvier 2016 qui introduit le titre de séjour pluriannuel ce qui est une avancée importante pour une meilleure intégration de ces étudiants étrangers dans la société française. Accroître le nombre d'étudiants étrangers en France en revoyant avec chaque pays le nombre de ceux qui y viennent et le nombre de bourses allouées est aussi souhaitable pour poursuivre dans ce sens.

Ce que nous ferons

Une politique d'aide au développement généreuse en étant attentifs à ce que la France tienne ses engagements en maintenant l'aide aux projets et que ceux-ci soient d'impact rapide et en renforçant l'aide bilatérale, afin d'améliorer la vie quotidienne des populations ; en consacrant 0,7 % du produit national brut à l'aide au développement, la France demeurera le quatrième bailleur international ; en stabilisant les crédits d'aide alimentaire et de sortie de crise, en doublant les crédits destinés à l'aide aux organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires et en retrouvant un équilibre entre dons et prêts ; en accroissant l'activité de l'Agence française de développement (AFD) de 50 % dans les cinq prochaines années, et même de 70 % pour le climat et en renforçant le service civique à l'étranger en mobilisant les postes diplomatiques et les institutions françaises à l'étranger et contribuer ainsi à accroître la mobilité des jeunes issus de tous les milieux sociaux et à forger leur engagement.

Une politique de coopération culturelle qui maintient son ambition en continuant à harmoniser les statuts des professionnels exerçant au sein de France Médias Monde (FMM), grâce à la signature fin 2015 du socle social, première avancée pour les personnels et dans le domaine cinématographique, en poursuivant l'attention particulière portée au développement des cinémas du Sud et au dispositif d'aide aux cinémas du monde.

Il serait bon également de générer des synergies parallèlement à de nouvelles sources de financement pour lutter contre la difficulté de maintenir certains instituts sur leur site historique. Pour sanctuariser nos emprises, et éviter, qu'année après année, la France vende à l'encan son patrimoine, nous pourrions le mettre à disposition des pays francophones. Cette ouverture à la francophonie est le meilleur moyen de protéger nos outils de rayonnement, qui deviendront ainsi la propriété conjointe des artistes et des intellectuels francophones.

Tout en enrayant la spirale infernale de la baisse des crédits, au moment où nos principaux concurrents investissent massivement dans la culture, il serait intéressant de développer simultanément les partenariats, par exemple avec l'industrie culturelle privée : les maisons d'édition, les galeries, les réseaux de distribution, mais aussi les grandes entreprises françaises championnes à l'export comme l'industrie du luxe, reflet du savoir-vivre et du savoir-faire français.

Ouvrir d'avantage la diplomatie culturelle, au-delà de l'aide étatique, à la société civile, aux ONG et fondations, aux collectivités locales, au mécénat et aux grandes maisons, car elle n'est pas qu'une affaire de diplomates. Il existe en outre à l'étranger un vivier d'associations françaises ou francophiles qui assurent chaque jour le rayonnement culturel dans nos pays de résidence. Loin d'être en compétition avec ces structures, les Instituts français doivent établir des ponts avec le monde associatif et mettre en réseau toutes les énergies bénévoles afin d'assurer une meilleure visibilité de cette culture, certes moins institutionnalisée mais plus ancrée dans le quotidien.

Il est urgent d'harmoniser les statuts des personnels exerçant dans les Instituts et les Alliances malgré la diversité des droits locaux. Dans l'esprit de la loi du 14 janvier 2013 qui rend obligatoire la complémentaire santé pour les salariés du privé en France, nous demanderons au MAEDI d'appliquer la généralisation de la protection complémentaire santé pour tous les agents employés en contrat local dans le réseau culturel et diplomatique. En Amérique Latine et dans les Caraïbes, le statut des professeurs et des personnels recrutés locaux français des Alliances Françaises devient chaque fois plus précaire. Une homogénéisation des conditions de travail entre le réseau diplomatique et consulaire et le réseau des Alliances Françaises de la circonscription, voire un modèle unique de contrat de travail, serait un progrès social pour nos compatriotes. De plus, actuellement, la sortie du réseau des alliances n'est pas préparée alors qu'il pourrait exister une étape à l'issue du contrat pour que chacun puisse envisager de nouvelles perspectives professionnelles, notamment par le biais de formation accompagnée pour le retour en France.

Faciliter l'accès et la diffusion des œuvres, en soutenant la création d'une plateforme numérique de la culture française qui mette à disposition de tous, en libre consultation et libre téléchargement, les œuvres musicales, littéraires et audiovisuelles tombées dans le domaine public français. Cette structure pouvant également servir à la promotion des jeunes artistes, par le biais d'un service de financement participatif.

Une politique de promotion de la francophonie en développant des instituts français de recherche à l'étranger qui favorisent une production de haut niveau, garantissant une influence des idées et créant des ponts, entre société civile et monde universitaire ; en formalisant l'engagement des États membres de l'OIF pour l'introduction, ou la réintroduction, du français dans les cursus scolaires et universitaires, à travers l'action par exemple de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), qui favorise également la diffusion de la pensée scientifique ; en développant la langue française comme langue scientifique qui doit promouvoir la diffusion des avancées intellectuelles, scientifiques et techniques du Sud. De même le développement de la traduction, la diffusion et les publications favorisent les échanges et rend compte de la diversité française qui est une richesse, non seulement à travers les livres mais également par les revues, les journaux et les nouveaux supports technologiques, tout ce capital informationnel, qui transite désormais également par les réseaux sociaux, et dont l'accès démocratique est un outil

supplémentaire de transmissions des messages. L'AUF, qui est très engagée aux côtés des universitaires et des chercheurs francophones, doit être davantage soutenue par la France, pour que la communauté scientifique francophone voit tout l'intérêt à continuer à investir dans la langue française ; en renforçant les offres de formation à distance et les cours en ligne ouvert et massif (MOOC), à l'image de la plateforme française de cours en ligne, France Université Numérique (FUN), lancée avec succès en 2013, pour que chaque francophone puisse avoir accès, à terme, à une formation diplômante à distance, par exemple à travers les lycées et les Instituts français, en partenariat avec des universités francophones.

Ce programme est à la fois un diagnostic précis de la réalité des Français de l'Étranger et un puissant outil de propositions concrètes et réalisables. Il appréhende la mobilité comme une chance pour les personnes mais aussi pour les pays. Ce programme est aussi un instrument au service d'une volonté politique qui considère que la coopération institutionnelle ou individuelle est un moyen au service de la solidarité, qui permet de lutter contre la fracture sociale, de proposer des relations sociales plus harmonieuses et justes et d'asseoir des actions collectives et des politiques publiques face aux défis globaux, qu'ils soient sociaux, climatiques, culturels, économiques ou politiques. Mobilisée depuis de nombreuses années sur l'ensemble des dossiers pratiques essentiels pour les Françaises et Français de l'Étranger, y compris sur des problématiques émergentes, j'aspire à mettre toute cette expérience au service d'un mandat de députée, afin de défendre l'intérêt général et le service public, tout en conversant une proximité avec tous les citoyens de la circonscription.